

Nombre de membres	14
En exercice :	14
Présents	10
Votants par procuration	0
Absents	4
Total des votes	10

7. Finances locales
7.5 Subventions

L'an deux mille vingt-trois le onze septembre à 17h30, les membres du Bureau Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués par lettre individuelle en date du cinq septembre se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Francis COUREL

PRESENTS : Mme DE ANDRES, M. HANGARD, Mme DUONG, M MARIE, M. DARMOIS, Mme GAUTIER, M. CANTELOUP, Mme DUTILLOY, M. COUREL, M. SIMON

EXCUSE : M. BONVOISIN, M. TIMON, M. DOUYERE, M. PLATEL

DEL_0082_2023_Subventions aux associations 2023

Après examen des demandes de subventions par les associations, il est proposé de verser les subventions suivantes sur l'exercice 2023 :

<u>ASSOCIATIONS</u>	<u>ATTRIBUTIONS</u> <u>2022</u>	<u>AVANCES +</u> <u>SUBVENTIONS DEJA</u> <u>ACCORDEES 2023</u>	<u>DEMANDES</u> <u>COMPLEMENTAIRES</u> <u>2023</u>
Maison pour tous	298 500 €	Avance 90 000 €	208 500 €
TOTAL	298 500 €	90 000 €	208 500 €

Le versement de la subvention se fera que si l'association répond aux demandes des documents et/ou renseignements nécessaires au contrôle de la dépense publique.

Pour mémoire, le budget alloué en 2023 s'élève à 576 452 €

Aussi et au regard de ce qui précède,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5211-10 et L5215-1 et suivants,

VU la délibération de bureau n° 7-2023 du 06/02/2023 fixant les subventions aux association 2023,

VU la délibération de bureau n°138-2022 du 12/12/2022 fixant les subventions aux associations – avances 2023,

VU la délibération de bureau n°81-2022 du 12/09/2022 fixant les subventions aux associations – complément 2022,

VU la délibération de bureau n°66-2022 du 20/06/2022 fixant les subventions aux associations 2022,

CONSIDERANT l'intérêt de soutenir les associations du territoire,

Le Bureau
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

- **ATTRIBUE** la subvention suivante dans le cadre des crédits budgétaires 2023 :

<u>ASSOCIATIONS</u>	<u>ATTRIBUTIONS</u> <u>2023</u>
Maison pour tous	208 500 €
TOTAL	208 500 €

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer les conventions avec les associations si nécessaires.

Pont-Audemer, le 11 septembre 2023
le Président
qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure

Francis COUREL

